



CSE des 18 et 19 décembre 2018

5) Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement d'histoire et géographie de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première des voies générale et technologique
Amendements

Programme de Seconde

Amendement 1, p2 dans le préambule , partie « capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et géographie »

« À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés : -à la transmission des connaissances ~~par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves~~ »

Justification : si la transmission de connaissances est importante elle ne saurait se résumer à une simple activité d'écoute active des élèves et peut prendre bien d'autres formes...

Amendement 2, p3 dans le tableau des compétences, au deuxième point de la rubrique « connaître et se repérer » Remplacer « Identifier et nommer ~~Nommer~~ **Explicitier** les dates et acteurs clés des grands événements. »

Justification : être capable d'explicitier, de donner du sens est une capacité plus poussée que le simple fait de nommer. Il s'agit de donner du sens et de ne pas être dans une simple restitution d'événements et d'acteurs appris par cœur et qui ne font pas sens

Amendement 3, p3 dans le tableau des compétences au deuxième point de la rubrique « employer les notions et exploiter les outils spécifiques au disciplines »

Remplacer «transposer un texte en croquis ~~en croquis~~ **production graphique et transposer des données en production graphique** »

Justification : Si la transposition est évidemment à faire travailler aux élèves, il semble que la réduire au simple passage texte/croquis assèche considérablement la capacité et ne permette pas de construire avec les élèves une véritable réflexion sur les différents langages.

Amendement 4, p3 dans le tableau des compétences au premier point de la rubrique « conduire une démarche historique... »

Remplacer « ~~S'approprier~~ Construire un questionnement historique et géographique. »

Justification : Si l'objet de l'enseignement d'histoire-géographie est de permettre aux élèves d'avoir « une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent de manière plus distanciée et réfléchie » alors on ne saurait se satisfaire d'une simple appropriation de questionnement mais d'une volonté que les élèves eux même construisent ces questionnements propres à l'histoire et la géographie.

Amendement 5, p3 dans le tableau des compétences, ajouter les parties suivantes

Devenir autonome	<ul style="list-style-type: none">- prendre des notes- développer une pensée personnelle et argumentée- identifier le droit d'auteur, ne pas faire de plagiat- faire preuve de curiosité intellectuelle- développer son esprit critique- établir des liens entre histoire et géographie mais aussi entre histoire géographique et les autres enseignements disciplinaires
Se documenter	<ul style="list-style-type: none">- identifier et choisir des sources en vérifiant leur fiabilité- sélectionner les informations pertinentes par rapport au thème de la recherche- analyser un document

	-exercer un esprit critique
Avoir un usage responsable du numérique	- trouver différents types de ressources en ligne en réponse à une recherche - avoir une approche critique des sources - publier en ligne de manière responsable
Exprimer sa pensée	-produire un écrit construit et argumenté -produire un oral construit et argumenté -participer à un débat en respectant chacun
Travailler seul ou en groupe	- construire des outils pour apprendre et mémoriser - réaliser un travail individuel ou collectif - coopérer

Justification : Issues d'une précédente version, ces capacités et méthodes au cœur de l'enseignement d'histoire géographie permettent d'insister à la fois sur le travail sur les sources et la documentation mais aussi sur la construction d'un esprit critique avec des outils d'analyse, sur l'argumentation...

Amendement 6, p4 dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / les finalités de l'histoire au lycée
Supprimer le point 5 « la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe, du monde ainsi que des valeurs (...) formation civique »

Justification : L'enseignement de l'histoire n'a pas vocation à être une fabrique du citoyen, si elle concourt comme bien d'autres enseignements disciplinaires à la construction civique des élèves c'est par ses capacités et méthodes propres qui permettent de d'explicitier les faits, de questionner les sources et points de vue et de construire un esprit critique.

Amendement 7, p 4 dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / des thèmes associant le récit historique et des points de passage et d'ouverture

Remplacer « Chaque thème est structuré en chapitres; le programme propose des axes pour traiter ceux-ci. La parole du professeur joue un rôle essentiel: elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments-charnières, met en place le contexte général de la période. Deux à quatre « points de passage et d'ouverture» sont indiqués **proposés** pour chaque chapitre. »

Justification : Il s'agit de donner aux enseignants une plus grande latitude dans l'étude des points de passage dont il est indiqué dans les programmes que « Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement » . Ainsi cela permettrait d'adapter l'étude des points de passages au public mais aussi aux situations locales, ou encore de tisser des liens avec d'autres enseignements disciplinaires.

Amendement 8, p4 -dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / des thèmes associant le récit historique et des points de passage et d'ouverture

Supprimer : Ces « points de passage et d'ouverture » mettent en avant des dates clefs, des lieux ou des personnages historiques. Chacun ouvre un moment privilégié de mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents. Il s'agit d'initier les élèves au raisonnement historique en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs.

Les « points de passage et d'ouverture » sont associés au récit du professeur. Ils confèrent à l'histoire sa dimension concrète.

Justification : Contradiction avec la phrase précédente sur la mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents (donc de l'étude de sources).

Amendement 9

Supprimer en histoire comme en géographie les indications horaires de chacun des thèmes.

Justification : permettre une plus grande adaptabilité des programmes et des contenus d'enseignement aux élèves, aux conditions d'enseignement et aux spécificités locales dans le respect d'un cadre national garantissant le même enseignement à l'ensemble des élèves. Ce point est en cohérence avec la formulation du programme qui rappelle que le professeur est maître du degré d'approfondissement des points de passages

Amendement 10, -p 5 dans la partie « Classe de seconde : « grandes étapes de la formation du monde moderne »

Ajouter : « Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par les progrès scientifiques et techniques.

Justification : le pluriel induit une écriture moins marquée par le positivisme et moins téléologique.

Amendement 11, p 5

Supprimer l'introduction et déplacer le texte dans le préambule

~~Introduction~~

~~:-la périodisation (2 heures)~~

~~L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492,1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi: ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples: dynasties, ères, époques, âges, siècles,...).~~

~~Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace. Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.~~

Justification : L'introduction de 2 heures sur la périodisation ne peut avoir de sens d'emblée ; Comment faire réfléchir les élèves sur la portée, le choix de dates qu'ils ne maîtrisent pas ? Par conséquent faire passer ce point en préambule au programme afin qu'il soit traité tout au long de l'année au fil des thèmes d'histoire étudiés dans l'année

Amendement 12,p6 - Thème 1 / chapitre 1

Remplacer « Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset l'une des sources de l'Europe »

Justification : Vision très réductrice qui fait de l'héritage gréco-romain le creuset de l'Europe en opposition à l'historiographie actuelle qui insiste sur la multiplicité des héritages.

Amendement 13, p6 - Thème 1 / chapitre 1

Déplacer dans le programme l'objectif « distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures » soit à l'étude de la Renaissance, soit à l'étude des philosophes du XVIIIe (à réintroduire dans le thème 4 chapitre 1)

Justification : quels sens pour les élèves d'étudier l'influence d'une figure ou d'une construction politique sans connaître et comprendre la période qui va le ré-introduire ou le mettre à nouveau en avant ?

Amendement 14, p6 - Thème 1 / chapitre 1

Supprimer « montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens. »

Justification : Contradiction complète avec l'historiographie actuelle.

Amendement 15, p6 - Thème 1 / chapitre 1

Supprimer le point de passage « Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement. »

Justification : Point de passage qui alourdit le chapitre avec une figure compliquée à faire étudier dans une période très particulière (IVe s) d'affaiblissement de l'empire romain. De plus l'étude de l'édit de Milan et de Nicée va compliquer encore la vision des élèves de l'empire romain. Enfin que dire de la création de Constantinople associée pour les élèves à la naissance du futur empire byzantin. Ce point de passage ne permet de répondre à aucun des 3 points mis en lumière dans les objectifs du chapitre et risque de complexifier à l'extrême ce chapitre.

Amendement 16, p 6 - Thème 1 / chapitre 2

Remplacer « Chapitre 2. La Méditerranée médiévale Les espaces méditerranéens à l'époque médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations »

justification : titre qui ne reflète la diversité des trois civilisations et donc qui est en opposition pas la volonté d'une étude globale de ces 3 civilisations au niveau de leurs contacts, relations et conflits

Amendement 17, p6 - Thème 1 / chapitre 2

Supprimer l'objectif « *L'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman* »

Justification : la question religieuse est déjà incluse dans la notion d'émergence de grands ensembles de civilisation. Par ailleurs la formulation « entre Rome et Byzance » pose un problème de délimitation notamment par ce qu'on entend par Rome au Moyen Age.

Amendement 18, p6 - Thème 1 / chapitre 2

Supprimer le point de passage « *Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade* »

Justification : Ce point de passage est très éloigné de l'étude du monde méditerranéen qu'il ne touche que par ricochet. L'étude de Bernard de Clairvaux va nécessiter d'entrer dans la question de l'ordre cistercien, dans sa condamnation de la Renaissance du XIIe et dans la question à la fois de l'hérésie cathare mais aussi des affaires de politique intérieure du royaume de France. Au final il ne permet pas de traiter véritablement de cette question de contacts de relations et de conflits.

Amendement 19, p6 - Thème 1 / chapitre 2

Ajouter un point de passage : sur « ~~Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade~~ **Palerme à l'époque médiévale** »
ou « **la Sicile comme point de contact** »

Justification : L'étude de la Sicile et particulièrement de Palerme permet de condenser la plupart des questions de ce chapitre sur les grands ensembles de civilisation, les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam, mais aussi la persistance de la circulation des biens, des hommes et des idées. En outre, très bien documentée, elle permet aux enseignants de travailler aisément sur les sources

Amendement 20, p7 - Thème 2 / chapitre 1

Supprimer ligne 2 « Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ~~ainsi que le début d'une forme de mondialisation.~~ »

Justification : largement remis en cause par l'historiographie qui s'interroge sur l'existence de phénomènes de mondialisation bien plus précoces mais aussi d'autre part qui parfois réserve le terme mondialisation au XIXe

Amendement 21, p7 - Thème 2 / chapitre 1

Supprimer l'objectif « *les progrès de la connaissance du monde* »

Justification : Est ce spécifique et caractéristique de cette période ?

Amendement 22, p7 - Thème 2 / chapitre 1

Ajouter plus explicitement « le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, peuplement européen, métissage, choc microbien) et leur vision de la conquête. **(la vision des vaincus)** »

Justification : Apport de l'historiographie récente et de l'histoire globale, dans cette « histoire à part égale »

Amendement 23, p7 - Thème 2

Modifier le point de passage « ~~L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe~~ **les circulations monétaires au XVIe s : la question de l'or et de l'argent en Occident** »

Justification : Intitulé laisse à croire que l'or et l'argent ramené d'Amérique par les Européens modifient immédiatement les sociétés. Or depuis les travaux de Braudel dès 1946 on sait que ce point est à nuancer très fortement.

Amendement 24, p7 - Thème 2 / chapitre 1

Déplacer le point de passage sur « les débuts de la traite Atlantique » à une période plus tardive afin d'étudier complètement les traites, dans le chapitre 1 thème 3 sous l'intitulé « La traite atlantique »

Justification : Les bornes chronologiques s'arrêtant au XVIe siècle ne permettent pas d'étudier véritablement la traite et son économie qui ne se développe véritablement qu'au XVIIe et XVIIIe.

Amendement 25, p7 - Thème 2 / chapitre 2

Laisser le choix de l'étude entre Humanisme et Réformes et ajouter

« Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant :

- soit l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion / un nouveau rapport aux textes de la tradition / une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences
- soit les réformes protestante et catholique ~~qui s'inscrivent dans ce contexte.~~ **Et les conflits religieux en France et en Europe »**

Justification : Chapitre qui est immense et qui ne peut laisser traiter à la fois l'Humanisme et les Réformes religieuses. De plus l'étude des réformes religieuses ne peut faire l'impasse sur les conflits religieux en France et en Europe qui structurent et rythment la période. Enfin comment faire saisir au chapitre suivant l'importance de la révocation de l'édit de Nantes sans avoir traité véritablement des conflits religieux.

Amendement 26, p7 - Thème 2 / chapitre 2

Remplacer le point de passage « ~~1508—Michel Ange entreprend la réalisation de la fresque de la Chapelle Sixtine.~~ **Une ville de la Renaissance »**

Justification : Écriture beaucoup plus englobante qui permet d'étudier les liens entre monde urbain, mécène et artistes à la Renaissance à travers l'exemple de Florence, de Milan, de Rome mais permet aussi d'ouvrir pas seulement sur le monde italien mais sur la France ou le monde germanique

Amendement 27, p7 - Thème 2 / chapitre 2

Supprimer le point de passage « ~~Érasme, prince des humanistes~~ »

Justification : Étude de cas déjà traitée en collège (cycle 4 classe de 5^e)

Amendement 28, p8 - Thème 3 / chapitre 1

Supprimer les objectifs 2 et 3 « ~~l'extension du territoire soumis à l'autorité royale » et « le pouvoir monarchiques et les conflits religieux »~~

Justification : ces deux objectifs posent un problème chronologique car ils traitent principalement de la période précédente, qui plus est alors que les conflits religieux ne sont dans la version actuelle pas abordée.

Amendement 29, p8 - Thème 3 / chapitre 1

Supprimer le point de passage « ~~1539—L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française »~~

Justification : Sur-interpretation de la portée de l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui ramène plus à l'actualité et ses commentaires historiques erronés qu'à une véritable étude historique. Il s'agit d'une construction d'un roman-national plus que d'une histoire scientifique

Amendement 30, p 8- Thème 3 / chapitre 1

Supprimer le point de passage « ~~Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant »~~

Justification : Le colbertisme est il la caractéristique principale de l'État en France à l'époque moderne ?

Amendement 31, p 8 - Thème 3 / chapitre 2

Supprimer intégralement le chapitre en ne déplaçant que l'étude de l'habeas corpus et du Bill of Rights à la partie suivante et l'étude des Lumières

~~Chapitre 2.~~

~~Le modèle britannique et son influence~~

~~Objectifs du chapitre~~

~~Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^e siècle.~~

~~On peut mettre en avant:~~

~~-l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^e siècle ;~~

~~-l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ;~~

~~-le développement de la puissance britannique ;~~

-l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières. (déplacer au chapitre suivant)

Points de passage et d'ouverture

1679 et 1689 – L'Habeas Corpus et le Bill of Rights, le refus de l'arbitraire royal. (déplacer au chapitre suivant)

~~London au XVIIIe siècle : l'essor d'une capitale européenne.~~

~~Voltaire, l'Angleterre et la publication des Lettres philosophiques ou Lettres anglaises: 1726 – 1733~~

Justification : Dans un programme extrêmement lourd, une étude aussi approfondi du modèle britannique se fera soit au détriment de la géographie soit à une vitesse supersonique ne permettant aucune compréhension des spécificités de ce modèle. Si le modèle anglais est à envisager principalement comme une influence majeure sur la philosophie des Lumières pourquoi ne pas basculer ce point dans l'étude des Lumières.

Amendement 32, p9 - Thème 4 / chapitre 1

~~Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences les sciences~~

Objectifs du chapitre

~~Ce chapitre vise à montrer le rôle capital~~ **l'importance de la philosophie des Lumières et** de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles

Justification : réécriture du chapeau afin qu'il donne moins une vision positiviste de l'histoire et régler le problème chronologique qui vient du fait que le rôle évoqué est capital pour la révolution française et la révolution industrielle qui seront étudiés en classe de première

Amendement 33, p9 - Thème 4 / chapitre 1

~~Supprimer l'objectif sur « le rôle des physiocrates en France »~~

Justification : connaître le rôle des physiocrates français du XVIIIe permet il vraiment comme le rappel le préambule des programme « une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui »

Amendement 34, p9 - Thème 4 / chapitre 1 et 2

Déplacer l'objectif sur « le rôle des femmes dans la vie scientifique et culturelle » vers le chapitre 2 en le transformant en étude générale sur les femmes dans la société d'ancien régime qui permettrait de remplacer l'objectif « les femmes d'influence ... »

Justification : Permet une étude de la place des femmes dans la société sans se contenter des femmes des couches sociales les plus aisées qui participent à cette vie scientifique et culturelle mais en intégrant des actrices issues de classe populaire.

Amendement 35, p9 - Thème 4 / chapitre 2

~~Remplacer le point de passage « Riches et pauvres à Paris »~~ **positions et inégalités sociales à Paris »**

Justification : La richesse n'est pas dans la société d'Ancien Régime le seul critère de différenciation sociale.

Amendement 36, p9 - Thème 4 / chapitre 2

~~Remplacer « les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux... »~~ **les femmes dans la société d'Ancien Régime**

Justification : Permet une étude de la place des femmes dans la société sans se contenter des femmes des couches sociales les plus aisées qui ont une influence mais en intégrant des actrices issues de classe populaire.

Amendement 37, p9 - Thème 4 / chapitre 3

Ajouter « Les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique, **Noirs, femmes ...)** ;

Justification : Trivial

Amendement 38, p9 - Thème 4 / chapitre 3

~~Supprimer l'objectif sur « L'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France. »~~

Justification : uniquement intéressant du point de vue de la crise de la monarchie pré-révolutionnaire. Doit être vue uniquement en introduction à l'étude de la révolution française

Amendement 39, p9 - Thème 4 / chapitre 3

Supprimer le point de passage sur « ~~Les expéditions de La Fayette.~~ »

Justification : Vision franco-centrée

Amendement 40, p10- Dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / finalités,
Supprimer ligne 3 « La géographie répond à des questions telles que : Où ? Quels acteurs? Comment? Pourquoi-ici-et pas ailleurs? – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements. »

Justification : La question de l'explicitation des phénomènes est primordiale en géographie, par contre le pourquoi ici et pas ailleurs risque fort de tendre l'analyse vers des déterminismes sociaux et spatiaux auxquels la géographie universitaire a largement et logiquement tourné le dos.

Amendement 41, p 10 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / organisation des niveaux au lycée ,

Supprimer la phrase «*Une démarche par étude de cas est recommandée. À cette fin, une liste indicative et non limitative d'études de cas est proposée pour chaque thème. La France peut également être l'objet de l'étude de cas, mais cette étude de cas ne peut pas substituer à la question spécifique consacrée à la France.* »

Justification : La combinaison pourrait permettre des angles intéressants, en rigidifiant de la sorte cela risque soit de bloquer de telles études de cas soit de devenir extrêmement redondant..

Amendement 42, p 10 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Supprimer dans le titre « Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux »

Justification : Inutile et risque de tirer le programme vers une liste de repères spatiaux fondamentaux à simplement connaître ou localiser façon QCM ou repères du DNB

Amendement 43, p11 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / Étudier la France tout au long du lycée,

Supprimer «Le chapitre conclusif de terminale, consacré à la France, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises depuis la seconde. ~~Dans cette perspective, un portfolio regroupant les supports du travail de l'élève sur la France (fiches de cours, croquis, documents, etc.) peut être constitué durant les trois années du lycée.~~

Justification : Prescription pédagogique qui n'a pas sa place dans un programme et qui risque rapidement de se transformer en véritable usine à gaz

Amendement 44, p 11 et 12 -

Définir plus clairement la notion de transition d'un point de vue épistémologique dans les documents d'accompagnements.

« Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés. **Cette notion donnera lieu à une définition épistémologique plus précise ainsi qu'une bibliographie complète dans les documents d'accompagnements.** »

Justification : Concept flou épistémologiquement et peu travaillé par la géographie universitaire, le vocable « transition » regroupant des concepts différents en fonction des pans de la géographie qui s'y intéressent.

Amendement 45 p 12- Thème 1 / chapitre 1

Supprimer « Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée »

Justification : contre emploi du terme durable surtout après une phrase évoquant les ressources énergétiques.

Amendement 46, p12 - Thème 1 / chapitre 1

Remplacer le point de passage « ~~Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé.~~
L'Anthropocène »

Justification : le concept d'Anthropocène a été forgé pour étudier les changements globaux et non pas seulement climatique. L'Anthropocène étant la période durant laquelle l'influence de l'Homme sur le milieu a atteint un tel niveau qu'elle est devenue une « force géologique ». Il s'agit du concept discuté et utilisé par les géographes qui étudient ces questions.

Amendement 47, p 12 - Thème 1 / chapitre 1

Supprimer et ajouter « ~~La forêt amazonienne~~ : un environnement **tropical** fragile soumis aux pressions et aux risques »

Justification : réécriture afin de permettre l'étude d'autres environnements tropicaux fragiles soumis aux pressions et aux risques et surtout pour sortir de l'étude seule de la forêt amazonienne déjà largement traité au cycle 4 au profit d'autres milieu tropicaux fragiles : forêts tropicales africaines ou sud asiatiques, mangroves...

Amendement 48, p12 - Thème 2 / chapitre 1

Modifier le titre et le chapeau « Thème 2 : Territoires, populations et développements : quels défis ?

Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés aux développements différenciés de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. »

Justification : réécriture afin de sortir d'une analyse des inégalités uniquement au seul prisme du développement alors que cette notion de développement est déjà largement remise en cause par la recherche géographique et notamment par la « géographie critique » ou « radicale »

Amendement 49, p12 - Thème 2 / chapitre 1,

Remplacer la question « ~~Développement et inégalités~~ **Inégalités** »

Justification : réécriture afin de sortir d'une analyse des inégalités uniquement au seul prisme du développement alors que cette notion de développement est déjà largement remise en cause par la recherche géographique et notamment par la « géographie critique » ou « radicale »

Amendement 50, p12 - Thème 2 / chapitre 1

Supprimer le point de passage sur « ~~Les modalités du développement en Inde.~~ »

Justification : cf supra et déjà abondamment traité au cycle 4

Amendement 51, p12 - Thème 2 / chapitre 1

Modifier les points de passage afin de proposer aux élèves d'autres exemples quant aux questions démographiques et aux questions des inégalités que ceux qui ont été systématiquement traités en tant qu'étude de cas au collège.

« ~~Développement et inégalités au Brésil~~ dans **deux espaces différents**

-Les modalités du développement en Inde.

-Développement et inégalités en Russie.

-Les enjeux du vieillissement au Japon ~~au Japon~~ dans un pays au choix »

Justification : L'ensemble des exemples proposés sont extrêmement redondant pour les élèves avec les études menées au collège (Cycle 3 et cycle 4) . Risque extrêmement grand d'assécher la curiosité en ne sortant pas d'exemple devenus quasiment canoniques.

Amendement 52, p 13 - Thème 3 / chapitre 1,

Remplacer l'étude de cas « ~~La mer Méditerranée : un bassin migratoire~~ **Migrer en Méditerranée** »

Justification : L'expression un « bassin migratoire » est totalement inadéquat. Il s'agit surtout pour les migrants d'un « bassin » où se noyer. Par ailleurs l'expression méconnaît les origines diverses des migrants qui traversent la Méditerranée et ne permet donc pas d'étudier en profondeur les parcours et finalités des migrants.

Amendements 53, p13 - Thème 3 / chapitre 1,

Remplacer l'étude de cas « ~~Les États-Unis: pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.~~ **Tourismes et Migration en Amérique du Nord** »

Justification : L'Amérique du Nord fournit un espace qui permet d'étudier à la fois la question migratoire mais aussi celles des mobilités touristiques à l'échelle nationale et internationales. L'étude de cas s'avérant ainsi beaucoup plus riche et féconde pour les élèves.

Programme de la classe de première enseignement commun voie générale

Amendement 54, p2 dans le préambule , partie « capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et géographie »

« À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés

: - à la transmission des connaissances ~~par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves~~ »

Justification : si la transmission de connaissances est importante elle ne saurait se résumer à une simple activité d'écoute active des élèves et peut prendre bien d'autres formes...

Amendement 55, p3 dans le tableau des compétences, au deuxième point de la rubrique « connaître et se repérer »

Remplacer « Identifier et ~~Nommer~~ **Expliciter** les dates et acteurs clés des grands événements. »

Justification : être capable d'expliquer, de donner du sens est une capacité plus poussée que le simple fait de nommer. Il s'agit de donner du sens et de ne pas être dans une simple restitution d'événements et d'acteurs appris par cœur et qui ne font pas sens

Amendement 56, p3 dans le tableau des compétences au deuxième point de la rubrique « employer les notions et exploiter les outils spécifiques au disciplines »

Remplacer « ~~Transposer un texte en croquis~~ Transposer un texte en production graphique et transposer des données en production graphique »

Justification : Si la transposition est évidemment à faire travailler aux élèves, il semble que la réduire au simple passage texte/croquis assèche considérablement la capacité et ne permette pas de construire avec les élèves une véritable réflexion sur les différents langages.

Amendement 57, p3 dans le tableau des compétences au premier point de la rubrique « conduire une démarche historique... »

Remplacer « ~~S'approprier~~ Construire un questionnement historique et géographique. »

Justification : Si l'objet de l'enseignement d'histoire-géographie est de permettre aux élèves d'avoir « une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent de manière plus distanciée et réfléchie » alors on ne saurait se satisfaire d'une simple appropriation de questionnement mais d'une volonté que les élèves eux même construisent ces questionnements propres à l'histoire et la géographie.

Amendement 58, p3 dans le tableau des compétences, ajouter les parties suivantes

Devenir autonome	<ul style="list-style-type: none">- prendre des notes- développer une pensée personnelle et argumentée- identifier le droit d'auteur, ne pas faire de plagiat- faire preuve de curiosité intellectuelle- développer son esprit critique- établir des liens entre histoire et géographie mais aussi entre histoire géographique et les autres enseignements disciplinaires
Se documenter	<ul style="list-style-type: none">- identifier et choisir des sources en vérifiant leur fiabilité- sélectionner les informations pertinentes par rapport au thème de la recherche- analyser un document

	-exercer un esprit critique
Avoir un usage responsable du numérique	- trouver différents types de ressources en ligne en réponse à une recherche - avoir une approche critique des sources - publier en ligne de manière responsable
Exprimer sa pensée	-produire un écrit construit et argumenté -produire un oral construit et argumenté -participer à un débat en respectant chacun
Travailler seul ou en groupe	- construire des outils pour apprendre et mémoriser - réaliser un travail individuel ou collectif - coopérer

Justification : Issues d'une précédente version, ces capacités et méthodes au cœur de l'enseignement d'histoire géographie permettent d'insister à la fois sur le travail sur les sources et la documentation mais aussi sur la construction d'un esprit critique avec des outils d'analyse, sur l'argumentation...

Amendement 59, p4 dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / les finalités de l'histoire au lycée
Supprimer le point 5 « ~~la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique~~ »

Justification : L'enseignement de l'histoire n'a pas vocation à être une fabrique du citoyen, si elle concourt comme bien d'autres enseignements disciplinaires à la construction civique des élèves c'est par ses capacités et méthodes propres qui permettent de d'explicitier les faits, de questionner les sources et points de vue et de construire un esprit critique.

Amendement 60, p 4 dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / des thèmes associant le récit historique et des points de passage et d'ouverture
Remplacer « Chaque thème est structuré en chapitres; le programme propose des axes pour traiter ceux-ci. La parole du professeur joue un rôle essentiel: elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments-charnières, met en place le contexte général de la période. Deux à quatre « points de passage et d'ouverture » sont indiqués **proposés** pour chaque chapitre. »

Justification : Il s'agit de donner aux enseignants une plus grande latitude dans l'étude des points de passage dont il est indiqué dans les programmes que « Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement » . Ainsi cela permettrait d'adapter l'étude des points de passages au public mais aussi aux situations locales, ou encore de tisser des liens avec d'autres enseignements disciplinaires.

Amendement 61, p4 -dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / des thèmes associant le récit historique et des points de passage et d'ouverture
Supprimer « « points de passage et d'ouverture » mettent en avant des dates clefs, des lieux ou des personnages historiques. Chacun ouvre un moment privilégié de mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents. Il s'agit d'initier les élèves au raisonnement historique en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs.
~~Les « points de passage et d'ouverture » sont associés au récit du professeur. Ils confèrent à l'histoire sa dimension concrète. »~~

Justification : Contradiction avec la phrase précédente sur la mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents (donc de l'étude de sources).

Amendement 62

Supprimer en histoire comme en géographie les indications horaires de chacun des thèmes.

Justification : permettre une plus grande adaptabilité des programmes et des contenus d'enseignement aux élèves, aux conditions d'enseignement et aux spécificités locales dans le respect d'un cadre national garantissant le même enseignement à l'ensemble des élèves. Ce point est en cohérence avec la formulation du programme qui rappelle que le professeur est maître du degré d'approfondissement des points de passages

Amendements 63, p6 - Thème 1 / chapitre 1

Supprimer l'objet d'étude « ~~de la nation en armes à la Grande Armée~~ »

Justification : Tire le thème vers l'histoire militaire alors que le chapitre déjà très dense en terme de connaissances est plus centré sur la question du politique tant au niveau de la rupture révolutionnaire que des tentatives de reconstructions d'un ordre politique. Par ailleurs le fonctionnement de l'armée semble recouvrir des évolutions différentes du contexte politique qui cadre peu avec ce découpage chronologique.

Amendement 64, p 6 - Thème 1 / chapitre 1

Remplacer le point de passage « ~~Madame Roland, une femme en révolution.~~ **Les femmes en Révolution** »

Justification : écriture beaucoup plus large et englobante qui permet de s'intéresser à différentes actrices de la Révolution en interrogeant à la fois la question du contexte socio-culturel, du lieu (Paris/ Province...)

Amendement 65, p 6 - Thème 1 / chapitre 2

Supprimer les objets d'étude suivant « On peut mettre en avant:

-les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830)

~~le projet de construire une paix durable par un renouvellement des règles de la diplomatie~~

-l'essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne

~~la circulation des hommes et des idées politiques sous forme d'écrits, de discours, d'associations parfois secrètes (« Jeune Italie » de G. Mazzini...);~~

-les deux poussées révolutionnaires de 1830 et 1848 en France et en Europe. »

Justification : chapitre déjà très dense assez aride pour les élèves, ces deux points semblent assez périphériques, d'autant plus que l'unité italienne et allemande ne sont pas étudiées en tant que telles.

Amendement 66, p 6 - Thème 1 / chapitre 2

Supprimer les points de passage « ~~1815 Metternich~~ » et « ~~1822 le massacre de Chios~~ »

Justification : idem amendement précédant et pour le massacre de Chios, il n'est pas certain que la guerre d'indépendance grecque constitue un préalable et une base nécessaire à tous les lycéens et lycéennes de France pour une compréhension fine de la période 1814-1848 et pour celle du monde d'aujourd'hui.

Amendement 67, p 7 - Thème 2 / chapitre 1,

Réécriture du titre afin de sortir d'une écriture téléologique de l'Histoire

« Chapitre 1. ~~La difficile entrée dans l'âge démocratique:~~ la Deuxième République et le Second Empire : **la question du régime politique** »

Justification : Le titre donne une dimension téléologique au chapitre comme si la Deuxième République et le Second Empire n'avaient pour autre destinée que d'aboutir à la mise en place de la Troisième République. Par ailleurs considérer que le second Empire, régime autoritaire au moins durant une partie de son existence, constitue une entrée, certes difficile, dans l'âge démocratique pose problème.

Amendement 68, p7 - Thème 2 / chapitre 1

Supprimer et modifier

~~☒ »Alphonse de Lamartine en 1848~~

~~☒George Sand, femme de lettres engagée en politique.~~

☒ **figures de la Révolution de 1848**

☒Louis-Napoléon Bonaparte, **du premier président de la République au dernier monarque français** »

Justification : L'écriture figures de la Révolution de 1848 permet de saisir la diversité des parcours mais aussi des convictions des révolutionnaires, elle permet de traiter également de l'engagement politique de nombreux intellectuels. L'ajout sur Louis Napoléon Bonaparte permet de saisir l'ambiguïté et la difficulté des régime politique avec le passage du premier président de la République à celui qui met en place un régime autoritaire.

Amendement 69, p 7 - Thème 2 / chapitre 2

Remplacer le point de passage « ~~Paris haussmannien : la transformation d'une ville~~ **des sociétés urbaines transformées durant le XIXe** »

Justification : L'écriture permet de ne pas se concentrer uniquement sur Paris, elle a en outre l'intérêt d'élargir chronologiquement au-delà de la simple période hausmanienne (1853-1870) à l'ensemble du XIXe et enfin elle s'intéresse aussi aux transformations des sociétés urbaines (et donc en mettant aussi aux prises l'histoire sociale) en lien avec les transformations des villes

Amendement 70, p7 - Thème 2 / chapitre 2

Remplacer le point de passage « ~~« Les frères Pereire, acteurs de la modernisation économique-figures d'industriels au XIXe »~~ »

Justification : L'écriture permet d'élargir chronologiquement à l'ensemble du XIX et donc d'éviter les redondances (notamment lors du thème 3 chapitre 2) mais surtout elle permet de s'intéresser à des figures plus locales en fonction des contextes d'enseignement.

Amendement 71, p7- Thème 2 / chapitre 3

Supprimer intégralement le chapitre.

~~Chapitre 3. La France et la construction de nouveaux États par la guerre et la diplomatie. Objectifs :Ce chapitre vise à montrer le rôle de la France lors de la construction des unités italienne et allemande. Cette politique d'unification est menée par des régimes monarchiques qui s'appuient sur le mouvement des nationalités, la guerre et la diplomatie. On peut mettre en avant: la participation du Second Empire à la marche vers l'unité italienne ; la guerre de 1870 qui entraîne la chute du Second Empire et permet l'unité allemande. Points de passage et d'ouverture ☐Le rattachement de Nice et de la Savoie à la France.☐1871 Bismarck et la proclamation du Reich.~~

Justification : Quel sens donner à l'unité italienne ou allemande vue uniquement au prisme de la France ?

Amendement 72, p 8 - Thème 3 / chapitre 1

Supprimer l'objet d'étude « ~~le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires, ...);~~ »

Justification : objectifs véritablement redondant avec l'enseignement de la période au cycle 4 mais aussi avec les programmes d'EMC du cycle 4 le tout dans un programme déjà marqué par la lourdeur des objectifs. En outre cette question ne permet guère de saisir comment le régime républicain se met en place et quels oppositions il rencontre, elle est purement descriptive.

Amendement 73, p8 - Thème 3 / chapitre 1

Déplacer l'objet d'étude sur les oppositions dans le chapitre 2 sur les permanences et mutations de la société française « ~~les oppositions qui s'expriment (courants révolutionnaires, refus de la politique laïque par l'Église catholique, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme, ...)~~ » à introduire dans le chapitre 2 sur les permanences et mutations de la société française

Justification : Il est difficile de comprendre ces oppositions sans avoir vu au préalable la question ouvrière et sociale, mais aussi le poids de l'Église, l'importance du monde rural...

Amendement 74, p8 - Thème 3 / chapitre 1

Déplacer le point de passage « 1905 loi de séparation ... » « ~~1905- La loi de séparation des Églises et de l'État: débats et mise en œuvre~~ » à introduire dans le chapitre 2 sur les permanences et mutations de la société française

Justification : idem amendement 71

Amendement 75, p8 - Thème 3 / chapitre 1

Modifier le point de passage « ~~☐1871- Louise Michel pendant la Commune de Paris~~ » à introduire dans le chapitre 2 sur les permanences et mutations de la société française

Justification : idem amendement 71

Amendement 76 p 8 - Thème 3 / chapitre 1

Supprimer le point de passage « ~~1885- Les funérailles nationales de Victor Hugo~~ »

Justification : point de passage purement illustratif...

Amendement 77, p8 - Thème 3 / chapitre 2

Supprimer l'objet d'étude « ~~L'industrialisation et les progrès techniques~~ » redondant avec le Thème 2 chapitre 2

Justification : redondant avec le Thème 2 chapitre 2

Amendement 78, p8 - Thème 3 / chapitre 2

Supprimer le point de passage « ~~Creusot et la famille Schneider~~ » redondant avec les points de passages proposés pour le Thème 2 chapitre 2

Justification : redondant avec le Thème 2 chapitre 2

Amendement 79, p 8- Thème 3 / chapitre 3

Supprimer « Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la IIIe République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. ~~Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés~~

On-peut mettre en avant:

- l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation;
- les débats suscités par cette politique ;
- ~~-les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion ;~~

Justification : le contexte international est extrêmement compliqué à saisir d'autant plus que vue les exemples cités il couvre l'ensemble du XIXe (de 1830 aux années 1898) et il risque d'amener à une étude d'une multitude de conflits ayants traits aux politiques coloniales

Amendement 80, p8 - Thème 3 / chapitre 3

Supprimer le point de passage « ~~1898 – Fachoda, le choc des impérialismes~~ »

Justification : idem amendement 77

Amendement 81, p 9- Thème 4 / chapitre 1,

Supprimer « Thème 4 : La Première Guerre mondiale: le «suicide de l'Europe» et la fin des empires européens »

Justification : expression contestable et contestée historiographiquement

Amendement 82, p9 - Thème 4 / chapitre 1

Remplacer :

~~☐ »Août –septembre 1914–Tannenberg et la Marne~~

~~☐1915– L'offensive des Dardanelles~~

~~☐1916 – La bataille de la Somme. **Les poilus**~~

~~☐Mars 1918 – La dernière offensive allemande. **Les troupes coloniales dans la première guerre mondiale** »~~

Justification : Points de passages complètement redondants avec l'objet d'étude sur les étapes de la guerre et l'extension du conflit

Amendement 83, p9 - Thème 4 / chapitre 2

Supprimer l'objet d'étude «~~Le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de1894-1896 et l'évolution du conflit mondial~~ »

Justification : déjà très largement traité au cycle 4 (classe de 3^e)

Amendement 84, p 9 - Thème 4 / chapitre 2

Supprimer et remplacer

~~☐ »Marie Curie dans la guerre. **Les civils dans la première guerre mondiale**~~

~~☐24 mai 1915 – La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman.~~

~~☐Les grèves de l'année 1917. »~~

Justification : Quels sont les véritables impacts de ces deux points de passage ? Et quelle compréhension supplémentaire donnent ils de la période ?

Amendement 85, p 9 - Thème 4 / chapitre 3,

Modifier le titre et ajouter plus clairement une étude de la révolution russe

« Chapitre 3. Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un **nouvel** ordre des nations ~~démocratiques~~

Objectifs

Ce chapitre vise à étudier les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la difficile construction de la paix.

On peut mettre en avant:

- le bilan humain et matériel de la guerre ;
- les principes formulés par le président Wilson et la fondation de la Société des Nations;
- les traités de paix et la fin des empires multinationaux européens;
- ~~-les interventions étrangères et la guerre civile en Russie jusqu'en 1922;~~
- la révolution russe jusqu'en 1922 »

Justification : Comment envisager sérieusement en classe de terminale une étude du monde contemporain, de la 2^e Guerre mondiale, de la guerre froide en ayant fait l'impasse sur la mise en place de la révolution russe ?

Amendement 86, p9 - Thème 4 / chapitre 3

Supprimer l'objet d'étude « ~~les enjeux de mémoire de la Grande Guerre tant pour les acteurs collectifs que pour les individus et leurs familles.~~ »

Justification : Objet vraiment difficile à enseigner qui ne peut se résoudre à un simple objectif parmi tant d'autre. Il pourrait donner lieu à un chapitre plus réflexif sur le modèle de celui « mémoires de la deuxième guerre mondiale, mémoires de la guerre d'Algérie »

Amendement 87, p 9 - Thème 4 / chapitre 3

Ajouter un point de passage

☐ « **1917 : Pétrograd**

☐ 1919-1923 – Les traités de paix.

☐1920 – Le soldat inconnu et les enjeux mémoriels.

☐1922 – Le passeport Nansen et le statut des apatrides »

Justification : idem amendement 84

Amendement 88, p10- Dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / finalités

Supprimer ligne 3 « La géographie répond à des questions telles que : Où ? Quels acteurs? Comment? Pourquoi ~~ici et pas ailleurs?~~ – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements. »

Justification : La question de l'explicitation des phénomènes est primordiale en géographie, par contre le pourquoi ici et pas ailleurs risque fort de tendre l'analyse vers des déterminismes sociaux et spatiaux auxquels la géographie universitaire a largement et logiquement tourné le dos.

Amendement 89, p 10 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / organisation des niveaux au lycée

Supprimer la phrase «*Une démarche par étude de cas est recommandée. À cette fin, une liste indicative et non limitative d'études de cas est proposée pour chaque thème. La France peut également être l'objet de l'étude de cas, mais cette étude de cas ne peut pas se substituer à la question spécifique consacrée à la France.*»

Justification : La combinaison pourrait permettre des angles intéressants, en rigidifiant de la sorte cela risque soit de bloquer de telles études de cas soit de devenir extrêmement redondant..

Amendement 90, p 10 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / un programme

donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Supprimer «Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux ~~fondamentaux~~»

Justification : Inutile et risque de tirer le programme vers une liste de repères spatiaux fondamentaux à simplement connaître ou localiser façon QCM ou repères du DNB

Amendement 91, p11 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / Étudier la France tout au long du lycée

Supprimer « Le chapitre conclusif de terminale, consacré à la France, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises depuis la seconde. ~~Dans cette perspective, un portfolio regroupant les supports du travail de l'élève sur la France (fiches de cours, croquis, documents, etc.) peut être constitué durant les trois années du lycée.~~ »

Justification : Prescription pédagogique qui n'a pas sa place dans un programme et qui risque rapidement de se transformer en véritable usine à gaz

Amendement 92, p 12- Thème 1 / chapitre 1 dans le commentaire

Supprimer « À l'échelle locale, l'étalement urbain combiné à l'émergence de nouveaux centres fonctionnels (dans la ville-centre comme dans les périphéries) contribuent à recomposer les espaces intra-métropolitains. Cela se traduit également par une accentuation des contrastes et des inégalités au sein des métropoles. »

Justification : Vision purement aménagiste de la ville critiquée en grande partie par la géographie critique et la géographie radicale anglo-saxonne

Amendement 93, p12 - Thème 1 / chapitre 1

Modifier les 3 premières études de cas.

« Études de cas possibles :

~~La métropolisation au Brésil: dynamiques et contrastes~~ **le phénomène de métropolisation dans un pays au choix**

~~Londres : une métropole de rang mondial~~ **une métropole de rang mondiale au choix**

~~Mumbai: une métropole fragmentée.~~

~~La mégalopole du Nord-Est des États-Unis (de Boston à Washington): des synergies métropolitaines »~~

Justification : Les études de cas proposées sont exactement celles qui sont étudiées au cycle 3 et 4 métropolisation brésilienne (classe de 5^e), Londres une métropole de rang mondiale (classe de 4^e), Mumbai (classe de 5^e)

Amendement 94, p 12 - Thème 2 / chapitre 2,

Supprimer

« Question spécifique sur la France

~~La France : les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.~~

~~Commentaire~~

~~L'étude des systèmes productifs français (Outre-mer inclus) permet de mettre en avant les lieux et acteurs de la production à l'échelle nationale, tout en soulignant l'articulation entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale. »~~

Justification : l'étude des systèmes productifs français déjà réalisée en classe de 3 constitue pour les élèves l'exemple type de la géographie désincarnée et aride qui ne fait pas émerger de questionnement ni de méthodes.

Amendement 95, p 14 - Thème 3 / chapitre 2

Supprimer « Question spécifique sur la France

~~La France : des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes »~~

Justification : les approches à différentes échelles des acteurs peuvent être évoquées de manière plus précise et incarnés en étudiant des enjeux aménagements et/ ou des conflits d'usage cf amendement suivant

Amendement 96, p14 - Thème 3 / chapitre 2 dans le commentaire

Ajouter

« Commentaire

En France, les espaces ruraux se transforment:

-mutation des systèmes agricoles et diversification des fonctions productives,

-pression urbaine croissante et liens accrus avec les espaces urbains,

-entre vieillissement et renouveau des populations rurales, diversification des dynamiques démographiques et résidentielles.

- enjeux d'aménagement »

Justification : la transformation des espaces ruraux permettant d'étudier avec les élèves les enjeux d'aménagement ainsi que les conflits d'usage de manière assez pointue

Amendement 97, p14 - Thème 3 / chapitre 2

Supprimer « Ces mutations s'accompagnent d'enjeux d'aménagement et de développement rural : valorisation et soutien de l'agriculture, équipement numérique, télétravail, protection de l'environnement, maintien et organisation ou réorganisation des services publics, ... Ces enjeux mobilisent des acteurs à différentes échelles, du développement local aux politiques nationales et européennes de développement rural. »

Justification : il s'agit beaucoup plus de communication territoriale faite par les acteurs d'aménagement que d'approche géographique universitaire

Programme de la classe de première enseignement commun voie technologique

Amendement 98, - p2 dans le préambule , partie « capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et géographie »

« À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés : -à la transmission des connaissances ~~par les professeurs et~~ **d'écoute active de la part des élèves** »

Justification : si la transmission de connaissances est importante elle ne saurait se résumer à une simple activité d'écoute active des élèves et peut prendre bien d'autres formes...

Amendement 99, p3 dans le tableau des compétences, au deuxième point de la rubrique « connaître et se repérer » Remplacer « Identifier et Nommer **Expliciter** les dates et acteurs clés des grands événements.

Justification : être capable d'explicitier, de donner du sens est une capacité plus poussée que le simple fait de nommer. Il s'agit de donner du sens et de ne pas être dans une simple restitution d'événements et d'acteurs appris par cœur et qui ne font pas sens

Amendement 100, p3 dans le tableau des compétences au premier point de la rubrique « conduire une démarche historique... »

Remplacer « ~~S'approprier~~ Construire un questionnement historique et géographique.

Justification : Si l'objet de l'enseignement d'histoire-géographie est de permettre aux élèves d'avoir « une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent de manière plus distanciée et réfléchie » alors on ne saurait se satisfaire d'une simple appropriation de questionnement mais d'une volonté que les élèves eux même construisent ces questionnements propres à l'histoire et la géographie.

Amendement 101, p3 dans le tableau des compétences, ajouter les parties suivantes

Devenir autonome	<ul style="list-style-type: none">- prendre des notes- développer une pensée personnelle et argumentée- identifier le droit d'auteur, ne pas faire de plagiat- faire preuve de curiosité intellectuelle- développer son esprit critique- établir des liens entre histoire et géographie mais aussi entre histoire géographique et les autres enseignements disciplinaires
Se documenter	<ul style="list-style-type: none">- identifier et choisir des sources en vérifiant leur fiabilité- sélectionner les informations pertinentes par rapport au thème de la recherche- analyser un document-exercer un esprit critique
Avoir un usage responsable du numérique	<ul style="list-style-type: none">- trouver différents types de ressources en ligne en

	réponse à une recherche - avoir une approche critique des sources - publier en ligne de manière responsable
Exprimer sa pensée	-produire un écrit construit et argumenté -produire un oral construit et argumenté -participer à un débat en respectant chacun
Travailler seul ou en groupe	- construire des outils pour apprendre et mémoriser - réaliser un travail individuel ou collectif - coopérer

Justification : Issues d'une précédente version, ces capacités et méthodes au cœur de l'enseignement d'histoire géographique permettent d'insister à la fois sur le travail sur les sources et la documentation mais aussi sur la construction d'un esprit critique avec des outils d'analyse, sur l'argumentation...

Amendement 102, p4 dans la partie Histoire / l'enseignement de l'histoire au lycée / les finalités de l'histoire au lycée
Supprimer le point 5 « ~~la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique~~ »

Justification : L'enseignement de l'histoire n'a pas vocation à être une fabrique du citoyen, si elle concoure comme bien d'autres enseignements disciplinaires à la construction civique des élèves c'est par ses capacités et méthodes propres qui permettent d'explicitier les faits, de questionner les sources et points de vue et de construire un esprit critique.

Amendement 103, p12- Dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / finalités
Supprimer ligne 3 « La géographie répond à des questions telles que : Où ? Quels acteurs? Comment? Pourquoi ~~ici et pas ailleurs?~~ – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements. »

Justification : La question de l'explicitation des phénomènes est primordiale en géographie, par contre le pourquoi ici et pas ailleurs risque fort de tendre l'analyse vers des déterminismes sociaux et spatiaux auxquels la géographie universitaire a largement et logiquement tourné le dos.

Amendement 104, p 12 - dans la partie géographie / l'enseignement de la géographie au lycée / un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux
Supprimer « Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux ~~fondamentaux~~ »

Justification : Inutile et risque de tirer le programme vers une liste de repères spatiaux fondamentaux à simplement connaître ou localiser façon QCM ou repères du DNB